

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **21 (1885)**

Heft 19

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

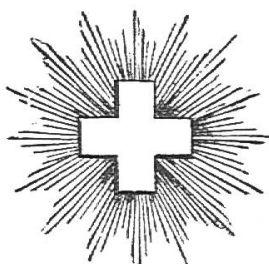
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTUUY

1^{er} OCTOBRE 1885.

XXI^e Année.

N^o 19.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur les Pédagogues et les Ecrivains pédagogiques de la Suisse allemande. — Congrès des instituteurs au Havre. — Correspondance genevoise. — Correspondance neuchâteloise. — Chronique scolaire. — Partie pratique : Français. Gymnastique.

COUP D'ŒIL

SUR LES

Pédagogues et les Ecrivains pédagogiques de la Suisse allemande.

(Suite)

Aux noms des hommes d'école zuricois dont nous parlions dans notre premier article, il y en a un à ajouter ; c'est celui du Dr O. Hunziker, maître à l'École normale de Küssnacht et collègue de M. Wettstein.

C'est à l'initiative et en grande partie au zèle éclairé et infatigable de ce professeur que nous devons trois publications importantes (en allemand cela va sans dire) : l'*Histoire de l'École populaire en Suisse* (400 pages) ; les *Archives scolaires*, organe de l'Exposition de Zurich, écrit périodique qui en est à sa 6^{me} année et les *Feuilles de Pestalozzi* qui ont également six ans d'existence. Naturellement, M. Hunziker n'est pas seul à faire tout ce travail ; il compte plusieurs collaborateurs, son collègue de l'École normale, M. Koller entre autres, l'un des organisateurs de

l'Exposition scolaire suisse en 1883. Des trois publications énoncées, la plus saillante parce qu'elle a un cachet de bonne originalité, ce sont les *Pestalozzi-Blätter*, où l'on recueille d'une main pieuse tous les souvenirs du grand Educateur populaire de quelque nature qu'ils soient.

C'est un beau monument de piété filiale et qui a l'attrait de la nouveauté, tout en faisant l'effet d'un grand reliquaire pédagogique.

Ces feuilles pestalozziennes, par leurs révélations intimes, forment le digne pendant du remarquable ouvrage qu'un autre homme d'école zuricois, M. Morf, de Winterthour consacre (1) à la mémoire du Patriarche de l'éducation élémentaire. Elles en sont même comme un complément indispensable. (2)

Aussi avons-nous vu avec plaisir les *Pestalozzi-Blätter* citées dans l'article de longue haleine qu'a consacré à Pestalozzi, M. James Guillaume, dans le *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson (dernière livraison) et où ces feuilles sont qualifiées de *Collections des plus précieuses à consulter*.

Dans un camp un peu différent de celui des pédagogues rationalistes de Zurich, nous trouvons deux pédagogues St-Gallois, les MM. Wiget. L'un des frères, M. Gustave Wiget est directeur d'un pensionnat avantageusement connu à Rorschach. Le second M. Théodore Wiget est le directeur de l'Ecole normale de Coire (Grisons) et rédige les *Bündner-Blätter* ou *Feuilles grisonnes* et dont il paraît six numéros par hiver. Partisan convaincu de la Méthode de Herbart complétée par Ziller, M. Th. Wiget ne néglige rien pour en propager l'étude et l'adoption. Il a fondé dans ce but une société de pédagogie scientifique qui a fait du mauvais sang à ceux qui trouvaient le terme présomptueux. Les *Feuilles grisonnes* se distinguent par d'excellents articles de fonds sur les diverses branches de l'enseignement. Peut-être sont-ils parfois au-dessus de la portée des lecteurs ordinaires. Nous avons signalé la rude guerre que fait aux théories de M. Herbert Spencer, l'un des collaborateurs de M. Wiget, M. Muller, de Berlin, et rappelé à ce sujet nos propres critiques formulées au Congrès de Genève. Aujourd'hui nous avons la chance de mettre la main sur le jugement d'un homme très

(1) Morf zur Biographie Pestalozzi, Winterthur Bleuler-Hausheer 1868.

(2) Dans le n° 2 des *Pestalozzi-Blätter* de cette année, les rédacteurs nous donnent trois lettres d'illuminés d'Allemagne, cette société secrète dont Weisshaupt, professeur à Ingolstadt, était le chef et qui avait entrepris de réformer la société entière. Ces personnages signent de leurs noms de guerre : *Alfred*, *Epictète*, *Machiavel*. Les rédacteurs disent ne pas connaître les vrais noms de ces illuminés. Nous pouvons leur dire ceux d'Alfred et d'Epictète. Le premier était le comte de Seinsheim, vice-président de la Cour de justice à Munich, et qui après un exil temporaire remonte à sa position. Le second Epictète est le conseiller Mieg de Heidelberg. Je n'ai pas trouvé le nom de Machiavel dans la liste des illuminés que donne le fameux abbé Barrnel, l'auteur des *Mémoires sur le Jacobinisme* (Hambourg 1799). Un illuminé de haute naissance, le duc de Saxe-Gotha, avait pris le nom suisse de *Walter Fürst*.

compétent en matière philosophique, M. Adolphe Franck, membre de l'Institut de France et qui dit en propres termes dans un ouvrage qui vient de paraître, sous le titre d'*Essais philosophiques* :

« On trouverait difficilement dans l'histoire entière de la philosophie autant d'affirmations arbitraires, de chimériques hypothèses, de conclusions contradictoires, de mépris pour l'histoire, la raison, le sens moral et le sens religieux de l'humanité qu'il y en a dans les innombrables et prolixes volumes de Herbert Spencer et de ses auxiliaires. »

En reproduisant ce jugement la *Bibliothèque universelle* (août 1885) dit qu'elle en trouve les termes vifs mais constate qu'ils ne sont pas faux. C'est l'essentiel. Peut-être quelqu'un de nos lecteurs s'écriera-t-il : « C'est de philosophie qu'il est ici question, ce n'est pas notre affaire. » Mais que sont les livres d'Herbert Spencer dont on parle dans tous les livres actuels, si non des traités de philosophie éducative. L'Emile de Rousseau n'est pas autre chose.

Zurich et St-Gall ne sont pas seuls en possession de publications remarquables dans le domaine scolaire. Le canton de Lucerne qui a donné le jour à des pédagogues comme le papa Rietchi, l'ami du P. Girard et Franz Dula le spirituel directeur de l'Ecole normale de Wettingen en Argovie, est aussi la patrie de M. Krüttel, directeur d'école et auteur d'un livre instructif intitulé : *Kindergarten*, et de M. Bühlmann, directeur de l'importante Revue intitulée : *Praxis* (Pratique de l'enseignement populaire et moyen). Cette revue dont nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les articles de fond et les notices bibliographiques des années précédentes, a publié dans la seconde livraison de celle-ci des articles d'un réel intérêt sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie et celui de la littérature allemande. Mais un article surtout a attiré notre attention. Il est écrit en français par deux professeurs et a pour titre : *En quoi l'étude générale de la Psychologie peut être utile à la Pédagogie*.

Puisque le maître doit cultiver, disent les auteurs, les facultés de l'enfant, il doit les connaître. « C'est très juste. » Seulement, le mal est qu'il y a psychologie et psychologie. Or, MM. Hartmann et Petit nous renvoient à MM. Marion, Perez, Egger, Bain, Compayré, à Spencer et même à Madame Necker de Saussure. Nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés, la psychologie de ces écrivains étant loin d'être la même et plusieurs de ces auteurs étant même complètement restés en dehors de toute étude systématique sur la nature psycho-physique de l'homme, le moindre traité de philosophie élémentaire nous en apprendrait davantage à ce sujet que l'article un peu trop vague de ces deux Messieurs.

(A suivre.)

ALEXANDRE DAGUET.

CONGRÈS DES INSTITUTEURS AU HAVRE

Ce congrès, qui s'est ouvert le 6 septembre pour prendre fin le 10, a, en général, laissé la meilleure impression à tous les assistants. C'est que la ville du Havre, qui est une des Athènes de la France, tenait à faire bien les choses. Le programme, conçu d'une façon très habile, a été suivi en tous points, sans aucun incident bien marquant. A l'ouverture, réception grandiose faite en l'honneur du ministre de l'instruction publique, M. Goblet : Toute la population havraise se masse aux abords de la place Gambetta, la garnison de la ville forme la haie et présente les armes, la gendarmerie à cheval fait respecter les distances réglementaires, le canon tonne des bastions de la Floride, les tambours battent, les clairons sonnent aux champs, la musique joue l'hymne national, la foule s'agite, se presse, veut voir... M. le ministre a passé dans sa voiture de gala, en compagnie de nombreuses notabilités. Pour nous autres Suisses, vieux républicains des neiges d'antan, tout ce bruit est un peu assourdissant ; nous aurions préféré voir une réception simple, démocratique, telle que celles qui se font dans nos fêtes populaires, où le conseiller fédéral, le directeur de l'instruction publique, pour toute cérémonie, donne une poignée de main patriotique à l'artisan chargé de la réception à la gare.

L'ouverture officielle du congrès s'est faite au théâtre, où toute la gent congressiste — on parle de 2,400 instituteurs et institutrices — avait eu peine à trouver place. La parole est donnée à M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, qui, en quelques paroles, salue en M. le ministre cette grande institution nationale qui s'appelle l'Université française et le gouvernement de la République qui, depuis quinze ans, a toujours placé le développement de l'éducation populaire au premier rang de ses préoccupations patriotiques. M. Siegfried, maire du Havre, a pris ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres du Congrès. Ce beau discours, empreint des plus nobles idées patriotiques, méritait d'être, comme il l'a été, interrompu par d'unanimes applaudissements. Nous en relatons le passage suivant : « Je souhaite la bienvenue à ces instituteurs qui, de toutes les parties de la France, viennent nous apporter le fruit de leurs réflexions et de leurs expériences : à nos institutrices si dévouées, dont le concours nous est particulièrement précieux, parce qu'il est empreint de cette grâce et de cette amabilité qui n'appartiennent qu'à la femme, et qui contribuent à faire d'elle l'éducatrice par excellence. J'exprime enfin ces mêmes sentiments de bienvenue et de profonde sympathie aux instituteurs étrangers, qui n'ont pas hésité à venir de si loin, pour étudier avec nous ces grandes questions pédagogiques, dont l'intérêt est vraiment international. » — Après ces bonnes paroles, chacun attendait avec impatience le tour de M. le ministre Goblet. L'attente des assistants n'a point été déçue et, pour notre compte, nous étions heureux de consta-

ter l'enthousiasme que mettait ce haut magistrat à faire comprendre que, sous le régime actuel, l'instituteur français peut et doit exprimer librement sa façon de penser dans l'intérêt général de la patrie. « Prenez acte, je vous prie, Messieurs, de mes paroles, s'est écrié M. le ministre. Ni M. le recteur, ni les présidents des sections ne prennent part au congrès comme représentant le ministère, ses doctrines en matière d'enseignement, ses solutions sur les questions que vous allez débattre. Votre liberté est entière. C'est à ce prix seulement, selon moi, que le ministre à qui revient la tâche de s'inspirer de vos avis et de conclure, trouvera dans vos délibérations les lumières qu'il en attend. Je désire que vous soyez absolument convaincus de la sincérité de mon langage et que, par conséquent, il demeure entendu pour tous que ce qui sortira de ce Congrès sera, non pas un travail préparé par le gouvernement et soumis à votre sanction, mais une œuvre libre et personnelle dont le mérite et la responsabilité vous appartiendront entièrement. » A la fin de son discours, M. Goblet a décerné la croix de la Légion d'honneur à un instituteur des plus méritants, M. Néel, à Rueil, qui a reçu le ruban rouge, ému jusqu'aux larmes. Un incident s'est alors produit : M. Meenen, délégué de la Belgique, demande la parole et prononce une allocution dans laquelle il remercie ses amis de France de leur accueil sympathique ainsi que de leur cordiale bienvenue. Il fait aussi ressortir combien il est heureux de se trouver au milieu d'un peuple qui a su comprendre les bienfaits d'une instruction gratuite, laïque et obligatoire, pour laquelle les instituteurs belges ont lutté héroïquement sans pouvoir vaincre. Ces paroles — peut-être un peu trop hasardées, vu la circonstance — ont été relevées par M. Goblet, qui a dit que la France avait traversé des crises semblables et qu'elle en avait triomphé. Voilà un exemple qui doit inspirer du courage à la Belgique.

Cette première séance levée, toute l'assistance se dirigea vers le lycée de jeunes filles, qui devait être inauguré ce même jour. Là, discours de M. Zevort, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique, de M. Siegfried, maire du Havre et de M. le ministre Goblet. Tous ont loué la généreuse initiative de la population du Havre, qui a su doter cette importante cité maritime d'un établissement spacieux, bien situé et modèle à plus d'un point de vue. Le soir, punch à l'Hôtel-de-Ville ; mais comme le nombre des participants était trop grand, ou la salle trop petite, nous n'en eûmes que l'odeur qui, jointe aux suaves accords de la musique de la Douanne, nous régala bien pendant une heure de temps !

Le lendemain, lundi 7 septembre, s'ouvrirent, dans les locaux désignés, les séances délibératives sur les questions posées. Ces séances se sont poursuivies jusqu'au jeudi suivant. On sait que le comité d'organisation, vu le nombre des participants et la multiplicité des sujets à traiter, avait divisé le congrès en trois sections délibérant dans trois locaux différents. A notre avis, cette divi-

sion a plutôt dû nuire à la discussion, mais enfin le moyen de discuter tous ensemble dans la même salle ?

Pour les délibérations, nous nous contenterons de reproduire les questions posées et nous donnerons dans le prochain numéro les résolutions prises.

SECTION A.

1^{re} question : De l'utilité des congrès nationaux et internationaux d'instituteurs. (33 mémoires, dont un de Zurich, étaient parvenus au comité dans le délai fixé.

2^{me} question : Du travail manuel à l'école primaire comme complément de l'enseignement primaire. De l'organisation des écoles professionnelles et d'apprentissage. (55 mémoires).

SECTION B.

Du traitement des instituteurs et des institutrices dans les différents pays. Dans quelle mesure l'Etat et la commune devraient-ils y contribuer. (85 mémoires).

SECTION C.

Ecoles normales. Part à faire à l'éducation générale et à la préparation professionnelle des instituteurs et des institutrices. (16 mémoires).

Notre travail sur le Congrès du Havre est bien pâle en présence de tout ce qui s'y est fait et de tout ce que nous y avons vu pendant les six jours que nous y avons passés. Le cadre de notre journal ne nous permet pas de donner une faible idée de ce vaste port de mer, de ses forêts de mâts de navires, de ses immenses et innombrables entrepôts de marchandises, du va-et-vient de ces majestueux vaisseaux, rapportant sur le sol de notre vieille Europe les produits si divers de toutes les parties du monde : du blé des Indes, des bois de teinture d'Amérique, du café d'Afrique ; ou bien qui vont reporter sur des pays plus frais en civilisation, le trop plein du produit de nos industries. Pour moi, l'impression que m'occasionnait la vue de cette vaste nappe d'eau qui se retire à un moment déterminé, pour revenir après plus grande, plus sublime, plus grandiose, était une impression intime d'admiration pour les lois de la nature et pour le talent de l'homme qui a su affronter cette immensité ! Voilà ce qu'il faut voir pour aimer Dieu dans ses œuvres et l'homme dans son génie. Nous n'avons rien dit de la promenade en mer, où chacun a pu se faire une idée du mal qu'on y prend et admirer cette scène qui, pour n'être pas belle, n'en est pas moins très-pittoresque. *Mais que diable allaient-ils faire dans cette galère*, on le leur avait bien dit le soir au théâtre, dans la charmante interprétation des *Fourberies de Scapin* ; que voulez-vous, M. Puaux les avait sérieusement engagés à faire la traversée, dans son intéressante conférence sur l'Afrique.

Pour terminer, nous faisons des vœux pour que les décisions prises au Havre portent des fruits salutaires à ce beau pays de France que nous aimons et qui fait notre admiration par le grand développement de sa vie intellectuelle.

Nous étions 30 Suisses au Congrès du Havre. Ce nombre respec-

table et la présence de plusieurs notabilités, M. le conseiller d'Etat Gobat entre autres, nous font espérer que nous aurons le plaisir de voir bon nombre aussi de nos collègues français à notre Congrès de Porrentruy, en 1886.

AUG^{te} JAQUET.

CORRESPONDANCE GENEVOISE

Vous êtes heureux, dites-vous, monsieur le rédacteur, de voir revenir sur le tapis la question de la grammaire latine, sur laquelle vous appelez l'attention des hommes de l'art.

Permettez à une personne qui s'est beaucoup occupée de l'enseignement du latin et dont le nom ne fait rien à l'affaire, de vous soumettre quelques réflexions au sujet du manuel de Pløetz, récemment introduit au collège de Genève.

Nous nous demandons s'il y aura avantage à lui donner la préférence sur la *vieille* grammaire de Blignières. Nous ne le croyons pas et voici pourquoi :

Selon nous, une grammaire latine élémentaire devrait se borner à contenir les paradigmes des déclinaisons et des conjugaisons, ainsi que les règles générales de la syntaxe. Autrement elle dispense de ce qu'on pourrait appeler l'enseignement plastique. C'est au tableau noir que le maître exposera graduellement les prépositions les plus usitées, les temps du verbe *sum* ou de tout autre qu'il jugera convenable, etc., de manière à pouvoir expliquer, dès les premières leçons, des phrases simples et claires, à la portée des intelligences enfantines. On ne rompra pas de la sorte brusquement avec la méthode intuitive qui convient au premier âge. Pløetz, lui, coupe les ailes du maître, si l'on doit s'astreindre, en vue du programme, à le suivre leçon après leçon, et il vous traîne dans une monotonie aussi ennuyeuse que celle des thèmes Blignières, sans avoir les avantages de ces derniers.

L'élève qui aura parcouru son Pløetz ne saura rien de plus que celui qui jusqu'à ce jour sortait de la 6^{me}. Par contre, il ignorera tous les verbes irréguliers, il ne saura pas dire : *je peux, je veux, je porte, je vais, je sors*.

Le vocabulaire de Pløetz présente, en outre, des lacunes regrettables. Si je le consulte pour traduire : *Je suis chez (ma) mère*, je serai obligé ou bien de faire une grosse faute (*sum AD matrem*) ou bien de dire une sottise : *Je suis DANS ma mère (chez, dans = apud)*. Et pourquoi, dans ce vocabulaire, avoir retranché le genre des noms ? C'est avoir trop présumé des connaissances et de la mémoire des garçons de 10 ans.

Enfin, les règles du Pløetz laissent à désirer autant et peut-être plus que celles de la *vieille* grammaire. Prenez, par exemple, la leçon 54, relative à l'emploi de *is, ca, id*, pour traduire *son*, et appliquez à la règle, si vous le pouvez, les phrases de l'exercice.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les inconvénients qu'il y a à faire de la version dès le début, comme le fait Pløetz, ainsi que sur le choix des mots. Car n'oublions pas que Pløetz s'adresse à des Allemands, et que, pour convenir aux Français, il devrait être non pas simplement traduit, dans un français assez incorrect, mais entièrement refondu.

D'autres plus compétents, vous parleront des avantages de la nouvelle grammaire, que nous avouons ne pas découvrir à première vue.

Un ami de l'enfance.

CORRESPONDANCE NEUCHATELOISE

Le compte-rendu que donne le n° 17 de l'*Educateur*, du dernier Rapport de la commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds, se termine par un paragraphe où je lis : « Pas un mot dans le rapport du conflit relatif à la grammaire Ayer, dont les feuilles publiques entretenaient dernièrement leurs lecteurs. »

Voici la raison de ce silence. Le rapport général a été adopté le 3 juillet, et la décision concernant la grammaire Ayer a été prise le 6 du même mois, alors que cette partie du rapport était déjà imprimée. En outre, cette décision n'avait de valeur qu'après avoir obtenu la ratification du Conseil d'Etat, ratification intervenue le 1^{er} septembre. Ce fait appartient donc à l'année scolaire actuelle.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour rectifier une erreur de votre compte-rendu. L'école d'art de la Chaux-de-Fonds n'est pas *récemment fondée*, car elle date de 1872; mais elle compte depuis cette année un nouveau cours sur l'histoire de l'art, donné par M. le professeur Hirschy. — L'école est dirigée par un comité spécial dépendant de la commission d'éducation.

E. CLERC.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — La Société de géographie suisse, présidée par Th. Studer, a mis au concours un Manuel de géographie qui réponde aux besoins de l'époque. Trois prix de 1,500, 1000 et 500 fr. seront attribués aux meilleurs travaux.

Ce livre peut être écrit en français ou en allemand. Les Suisses seuls sont admis au concours. Les manuscrits doivent être remis pour le 1^{er} février 1887, et ne doivent pas dépasser 24 feuilles in 8°. On exige que l'écriture en soit lisible et porte une épigraphe que reproduira la lettre cachetée de l'auteur.

— Le *Berner Schulblatt*, du 18 juillet, parlant de la révision projetée de la loi sur l'enseignement secondaire, se demande s'il ne serait pas temps d'en finir avec ces révisions perpétuelles et qui dégénèrent en manie. « N'avons-nous pas assez de ces révisions » avortées ? Loi sur l'enseignement supérieur, loi sur l'instruction primaire, loi sur les pensions, tous ces projets ont sombré. » Et on voudrait en faire l'essai avec l'enseignement secondaire ? » Ne serait-il pas prudent de s'en tenir pour le moment à ce » qu'on a ? »

ZURICH. — La loi sur l'enseignement complémentaire a été rejetée dans ce canton par 29,054 citoyens contre 19,606. La question financière d'une part, et des susceptibilités d'ordre religieux d'une autre, ont été les mobiles du rejet. Un troisième mobile du rejet, c'est la circonstance que les écoles secondaires sont assez répandues dans le pays pour répondre aux besoins intellectuels de ses habitants.

APPENZELL. (Rhodes-extérieures). — Dans la conférence cantonale du 8 juin, à Waldstatt, on a discuté la question si souvent agitée déjà de l'*inspectorat* (les inspecteurs sont-ils nécessaires à nos écoles ?) Les deux opinions de la nécessité et du contraire ont trouvé des champions. Mais l'opinion favorable aux inspecteurs l'a emporté à la presque unanimité.

Il serait temps d'en finir avec ces mises en question d'une institution reconnue utile, nécessaire dans tous les pays vraiment progressifs.

NEUCHÂTEL. (Communiqué). — *Ecole d'agriculture de l'Aurore à Cernier*. — La commission de cette école en a fixé l'inauguration publique au lundi, 12 octobre prochain.

Les examens d'admission auront lieu le samedi précédent, 10 octobre, à 10 heures du matin, dans l'école.

Pour les inscriptions d'élèves, on peut s'adresser dès maintenant au département cantonal de l'instruction publique à Neuchâtel, ou à M. Paul Evard, directeur de l'école, à Cernier.

SCHAFFHOUSE. — Dans plusieurs endroits de ce canton, on a adopté le système des bancs en usage à St-Gall. On travaille à l'amélioration des locaux scolaires. La gymnastique est enseignée avec zèle par les instituteurs ; mais les places convenables et les engins appropriés, font défaut dans maintes localités. A la fin de l'année 1884, tous les instituteurs sont en réélection et comme dernièrement un instituteur capable et reconnu tel n'a pas été réélu, il y a là comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête du corps enseignant primaire. Le directeur de l'instruction publique a exprimé sa surprise de ce fait à la commune en question ; mais le tour est fait. — Une carte scolaire de ce canton a été dressée par M. le professeur Gerster, de St-Gall. — L'Ecole cantonale compte 114 élèves.

FRANCE. — Chaque département possède maintenant une école normale d'instituteurs. On travaille à en faire autant pour les institutrices.

— Les combats de taureaux continuent dans le Midi comme sous l'empire. Certains journaux justifient cette horreur en parlant de nécessité électorale. La fin justifie les moyens.

L'Evêque de Nîmes, M^{sr} Besson, a eu plus d'humanité et de courage. Il condamne avec éloquence ces scènes sanglantes. Honneur à ce prélat.

ALLEMAGNE. (Saxe royale). — M. Hessèle, originaire d'Estavayer, professe avec distinction au Polytechnicum de Dresde avec le titre de *professeur royal* depuis nombre d'années. Cet homme d'école qui est en même temps un littérateur de mérite, a eu l'heureuse idée de fonder un Cercle littéraire destiné à maintenir et à promouvoir l'étude de la langue et de la littérature française dans la capitale de la Saxe royale. L'idée a eu le succès qu'elle méritait ; la société se compose de personnes des deux sexes et de toute nationalité. Mais on regrette que les Suissesses qui habitent Dresde n'en fassent pas partie en plus grand nombre ; ce complément d'instruction et d'échange d'idées qui résultent de la réunion des sociétaires ne leur seraient cependant pas inutiles

— Dans la *Saxe royale*, ce pays qui depuis Luther est en possession d'une culture avancée et notamment dans l'instruction populaire, on a organisé 25 ateliers de travaux manuels. Mais aucun n'est annexé à une école primaire publique.

— Le maréchal Moltke a trouvé les caisses d'épargne scolaires tellement de son goût qu'il s'est donné le plaisir de procurer à ses frais les livrets nécessaires aux élèves de l'école de Kreisau, où il joue le rôle du seigneur et du maître.

— Un instituteur de jeunes condamnés, de Grow-Solza, a été assassiné par un mauvais garnement âgé de 20 ans, pour une simple réprimande.

RUSSIE. — Le budget sur l'instruction publique de ce vaste empire est de 2 millions 300,000 roubles.

ETATS-UNIS. — Une université catholique doit s'ouvrir à Washington, la ville fédérale. Une demoiselle, miss Marie Cadwell, a affecté un demi million à cette fondation. (*El Magisterio de Madrid*).

— Une pauvre petite fille de 6 ans, dont les parents étaient morts dans l'Ohio, est partie de là pour New-York et de là pour Altona, où elle a une grand'mère. Mais en route elle a eu le bonheur de faire la rencontre d'une bonne dame de Stuttgart qui a demandé à adopter l'enfant.

PARTIE PRATIQUE.

FRANÇAIS

Composition.

Nous publions aujourd'hui trois petites compositions qui empruntent la forme du discours. Elles ne sont point données comme des modèles du genre, mais comme des exemples à lire aux élèves pour les initier à cette forme. Nous les faisons suivre de quelques observations qui pourraient être plus nombreuses si l'on ne tenait compte de l'âge des auteurs.

VISITE AU JARDIN

Alice, maintenant que nous avons visité la *maison* du haut en bas, nous allons passer au jardin qui se trouve directement derrière la *maison* (1). Il n'est pas grand, mais j'aime à le voir bien en ordre. Il est entouré d'une palissade ; quand vous verrez cette clôture endommagée, vous nous en préviendrez, afin que les voleurs ne puissent y pénétrer. Une grande allée sépare le potager du parterre ; elle est ornée d'arbres fruitiers, d'arbustes et d'arbrisseaux. Voici les pruniers, les pêchers, les abricotiers, les poiriers, les pommiers, les framboisiers, les groseillers, dont les fruits mûrs serviront à préparer des confitures et des conserves pour l'hiver.

Vous aurez soin d'enlever les *plantes* (2) nuisibles aux choux, aux laitues, aux carottes, aux épinards, etc. (3). J'aime beaucoup les roses et soigne mes rosiers moi-même ; voilà aussi des reines-marguerites, des capucines des géraniums, des belles-de-jour, des violiers, des pensées, des œillets, etc. Au bout de l'allée, est situé un pavillon dans lequel vous servirez le café quand il fera beau. Là nous avons les abeilles industrieuses qui font le miel, très utile pour mettre sur la table et qui est si bon contre les maux de gorge et les rhumes.

MARIE CHALLAND, âgée de 9 ans,
élève de la 3^{me} classe primaire de Bex,
(degré intermédiaire).

(1) La répétition du mot *maison* aurait dû être évitée.

(2) *Mauvaises herbes* eût mieux valu.

(3) Il ne faut pas d'*etc.* dans la forme du discours.

Il y a un défaut de logique dans cette composition : les arbres, les plantes potagères et les fleurs sont en trop grand nombre pour un jardin qui *n'est pas grand*.

MÊME SUJET.

Marie, je veux vous faire voir le jardin. Voyez, il est situé près de la maison ; il n'est pas grand, mais bien entretenu ; vous aurez soin de ne pas y laisser croître de mauvaises herbes. Il est entouré

d'une palissade, pour *le garantir* (1) des voleurs. L'allée est plantée de chaque côté d'arbres fruitiers ; elle sépare le jardin potager du parterre. Voici les légumes ; vous voyez que chaque planche en contient une espèce différente : ici sont les choux, là les carottes, les épinards, les pois, la *laitue* (2), les artichauts, la *chicorée* (3), etc. Voilà les arbustes qui vous fourniront chaque été les raisins de mars, les cassis, les groseilles, pour faire de la gelée et des confitures. Les pruniers, les poiriers, les pêchers, donneront leurs fruits délicieux que vous ferez sécher ou mettrez en conserves pour l'hiver. De l'autre côté de l'allée est le parterre qui renferme les plates-bandes où (4) nous cultivons les fleurs que nous aimons le plus : des tulipes, du réséda, des pensées, des mugets. (?) Là sont les rosiers ; vous veillerez à ce que les chenilles et les pucerons ne *s'y introduisent pas*. Voyez (5) le pavillon où vous viendrez vous asseoir pour coudre ou tricoter lorsque vous aurez terminé votre tâche. Là bas est le rucher des abeilles où vous *prendrez* (6) chaque année du miel qui nous est très utile sur la table.

JULIE BOURGEOIS, âgée de 11 ans.

(1) Expression impropre.

(2) Le pluriel vaudrait mieux ; il est rare qu'on ne sème pas, dans un même carré, plusieurs espèces de laitues pour la salade.

(3) La chicorée et les épinards ne sont pas de la même saison.

(4) L'un de ces deux mots *qui* et *où* est de trop ; la phrase devrait être modifiée.

(5) *Voici* conviendrait mieux.

(6) Nous ne croyons pas qu'on charge d'ordinaire une servante de recueillir le miel des abeilles ; il faudrait dire : *où nous prenons*, etc.

La supposition n'est pas suffisamment indiquée dans ces deux compositions. On ne sait pas au juste qui parle.

HISTOIRE D'UNE FLEUR.

SUPPOSITION.— Une pensée, qui maintenant est mourante, raconte son histoire à de jeunes sœurs groupées autour d'elle, dans un beau vase rempli d'eau.

Mes chères petites, j'ai bientôt terminé ma carrière, et je vous raconte mon histoire. Je suis née dans le même jardin que vous, ma mère demeurait près de la vôtre, nous avons le même nom, nous sommes sœurs. Quand je vins au monde, je n'étais qu'un simple bouton. Ma mère était toujours auprès de moi, me soignant avec une tendresse remarquable. Grâce aux bons soins qu'elle me prodiguait, à la douce chaleur du soleil, je grandis et devins une fraîche et belle pensée, comme vous en êtes maintenant. Je jouais avec la brise, qui chaque jour, venait me caresser. Le soir après le coucher du soleil, une charmante fillette, de six ans, répandait sur moi une rosée fraîche et bienfaisante.

Mais j'avais des ennemies : de méchantes plantes venaient souvent disputer à ma mère et à moi la place que nous occupions. Ma mère était fort inquiète à mon sujet, mais, la petite fille, vint avec une machine à deux grandes dents, elle frappa les vilaines plantes jusqu'à ce qu'elles fussent déracinées, puis elle les jeta. Je vécus encore quelque temps, heureuse et aimée de ma chère maman. Un jour je fus fort effrayée en voyant celle qui m'avait donné à boire

si souvent casser la tige de mes compagnes et les réunir dans sa main. Elle s'approcha de moi. Toute tremblante, je me serrai contre ma mère ; mais elle brisa ma tige et me réunit aux autres fleurs. Je dis un adieu déchirant à ma pauvre mère que je ne reverrai plus ici-bas. La petite fille nous apporta dans ce vase, où je vais terminer mes jours. J'ai vécu trop peu de temps pour avoir essuyé un de ces orages qui brisent tout, à ce que m'a dit ma pauvre mère. Fleur d'un jour, je n'ai fait que naître, pour mourir bientôt après. Je suis comme la rose, qui s'épanouit le matin et s'effeuille le soir. J'ai terminé mon histoire et, si l'une de vous revoit ma mère, qu'elle lui dise que sa fille n'est plus. Adieu mes chéries, je ne puis vivre ici, et je meurs. Souvenez-vous de moi, adieu !

MARGUERITE CLOUX,
âgée de 14 ans.

Cette composition a dû être un peu remaniée pour en faire réellement un discours. F. A.

Dictées

faites dans les écoles primaires du Locle, aux examens de juin 1885.

Degré moyen, 1^{re} année.

Par une matinée de printemps, il est agréable de visiter une vallée du Jura. Les montagnes sont couvertes de sapins et de hêtres ; le feuillage clair de ces derniers tranche sur le vert foncé de l'arbre de la montagne. Les laboureurs sont dans les champs ; ici, vous voyez deux vigoureux chevaux qui tirent sans effort (1) la charrue ; là, vous apercevez le semeur qui répand la graine sur la terre, puis la herse qui vient la recouvrir. La neige couvrait encore la terre il y a quelques jours, et déjà, l'herbe commence à verdier, les primevères fleurissent, les alouettes font retentir les airs de leurs joyeuses chansons. (2)

Degré moyen, 2^e année.

A quoi peuvent servir les moineaux, pensiez-vous, en voyant une bande de ces pillards se précipiter dans un champ prêt à être moissonné ? Vous croyiez alors avoir justifié la guerre que vous leur faisiez. Mais écoutez ceci : dans une contrée de l'Europe, on résolut de s'en débarrasser ; une grande battue fut ordonnée et une prime accordée par tête de moineau. Bientôt le pays fut délivré de ce fléau : paysans et paysannes se réjouirent de la récolte prochaine. Mais, l'année suivante, les moissons furent ravagées par des nuées de sauterelles et autres insectes. Le remède était pire que le mal, on regretta les moineaux et l'on fut bien heureux de pouvoir faire venir des contrées voisines des colonies de ces petits oiseaux dont on avait mis la tête à prix. (A suivre.)

(1) Le pluriel était admis.

(2) Le pluriel de *chansons* était indiqué.

Gymnastique.

Il est possible que quelques-uns de nos lecteurs répéteront avec plaisir la combinaison suivante que nous avons composée, pour nos jeunes filles, en vue de la fête scolaire de cette année. Cette combinaison gagne, si elle est exécutée par un grand nombre d'élèves et si elle est accompagnée d'une musique quelconque, notée à 4 temps. Nous avons environ 180 jeunes filles pour l'exécuter ; beaucoup d'entre elles avaient à peine 10 ans et n'avaient jamais fait de gymnastique, force nous fût donc de choisir les choses les plus élémentaires ; l'effet n'en fût pas moins réussi.

Les exercices se faisaient avec la barre en bois ; nous préférons celle-ci à la barre en fer, parce qu'elle est moins lourde et qu'elle fatigue moins les élèves ; les mouvements sont partant plus gracieux. Si les deux extrémités de la barre sont peintes de deux couleurs différentes, le maître aperçoit d'un seul coup d'œil l'élève qui a mal exécuté l'exercice. En supposant l'une de ces extrémités rouge et l'autre verte, les rouges devront toutes être dirigées du même côté, les vertes de l'autre ; si une verte se trouve mêlée parmi les rouges, soit à droite, soit à gauche, il y a erreur, et l'on fait recommencer.

Quelques explications préalables sont nécessaires pour comprendre ce que nous entendons par tel exercice qui entre dans la combinaison.

Nous distinguons deux sortes de prises de la barre : la prise par dessus et la prise par dessous ; dans celle-ci le pouce est au-dessus de la barre, au lieu d'être au-dessous comme ce qui se produit dans la première. Que la prise soit au-dessus ou au-dessous, nous pouvons encore saisir la barre dans trois positions différentes que nous appellerons 1^{re}, 2^e et 3^e prises dessus, et 1^{re}, 2^e et 3^e prises dessous. Dans la 1^{re} prise, la barre se saisit par le milieu, les deux mains rapprochées ; dans la 2^e prise, les mains saisissent la barre en tombant librement de chaque côté du corps ; dans la 3^e prise, les bras s'étendent et saisissent la barre à ses deux extrémités, ou à peu près, si les bras sont trop courts. Dans les exercices suivants, il n'est fait usage que des 2^e et 3^e prises dessus.

Nous appelons position horizontale de la barre, toute position dans laquelle la barre est parallèle à la surface du sol. La position horizontale peut être en avant de la poitrine (les bras sont tendus), sur la poitrine (les bras sont pliés), au-dessus de la tête, sur les épaules et derrière le dos. Elle peut avoir lieu du côté droit, le bras droit tendu à la hauteur de l'épaule, la main gauche ramenée à l'épaule droite, le coude gauche relevé. La même chose à gauche.

La position oblique de la barre est celle qui forme une ligne oblique par rapport à l'horizontale. La position oblique de la barre à droite se fait en tendant le bras droit de manière qu'il atteigne la hauteur des yeux, le bras gauche se portant à la hanche gauche. En intervertissant, on a la position oblique à gauche.

La position verticale de la barre est celle qui forme une ligne perpendiculaire à l'horizontale. La position verticale de la barre à droite se fait en laissant glisser la main droite le long du corps et en portant la main gauche à la hauteur de l'épaule droite. L'inverse à gauche.

Indépendamment de cette position verticale de la barre, nous en avons une autre que nous désignons par : position verticale de la barre en haut. La position verticale de la barre en haut et à droite se fait en portant vivement le bras droit tendu directement en haut et la main gauche à l'épaule droite. L'inverse à gauche.

La *passé* se fait au-dessus de la tête et sur la poitrine, soit à gauche, soit à droite. La *passé* au-dessus de la tête à droite se fait en portant la main gauche au-dessus de la tête (le bras plié) et en tendant le bras droit en arrière et un peu derrière le dos. En même temps la jambe gauche se porte un pas en avant, le genou légèrement plié, la jambe droite reste bien tendue. Le poids du corps se porte en avant. L'inverse à gauche.

La *passé* sur la poitrine à droite se fait en portant la main gauche à l'épaule droite, et le bras droit en arrière comme pour l'exercice précédent. La jambe exécute aussi le même mouvement que ci-dessus.

Le mouvement écarté se fait en sautillant sur les deux jambes et en les écartant un peu de chaque côté également.

Nous appelons *mouvements croisés* ceux dans lesquels les numéros impairs commencent l'exercice d'un côté et les numéros pairs de l'autre côté simultanément. Ainsi les n^{os} 1 et 3 commencent à droite et les n^{os} 2 et 4, à gauche.

On porte la barre sur l'une ou l'autre épaule, comme on porte un fusil.

Il se peut que notre terminologie ne soit pas celle qu'ont adoptée tous nos collègues en gymnastique. Il est évident que nous n'entendons pas changer la leur, ils employeront celle qui leur est familière.

Les élèves sont placées en ligne de front et sont numérotées par 4. Le maître n'aura à commander que *marche*, lorsque tous les exercices seront appris. Pour cela, il importe que toutes les élèves comptent régulièrement 4 d'un bout à l'autre de la combinaison. Nous soulignons cette dernière phrase. Sauf quand le pied change de position, les élèves marchent sur place pendant toute la durée de l'exercice, et il y a toujours 4 temps d'intervalle entre deux exercices consécutifs pour permettre à l'élève de se rappeler l'exercice suivant.

1^{er} exercice. 4 pas sur place.

2^e » 1/4 de tour à droite et saisir la barre en 2^e prise dessus.

3^e » position verticale de la barre à droite.

4^e » se mettre sur 4 rangs : le n^o 2 se porte à la droite du n^o 1, le n^o 3 à droite du 2 et le n^o 4 à droite du 3. Il faut ici conserver la position verticale de la barre de l'exercice précédent.

- 5^e exercice prendre ses distances : le n^o 4 commence par faire 2 pas (en comptant 4) de côté droit et il continue jusqu'à ce que le n^o 3 et le n^o 2 en aient fait autant. Le n^o 1 reste sur place. On peut ici compter 12 pour tous les numéros.
- 6^e » saisir la barre à la 2^e prise dessus.
- 7^e » porter la barre sur l'épaule droite, la main gauche à la hanche. Changer d'épaule.
- 8^e » position horizontale de la barre sur la poitrine, au-dessus de la tête, sur les épaules, derrière le dos. Revenir en place en s'arrêtant aux mêmes endroits.
- 9^e » position horizontale de la barre à droite en portant légèrement le pied à droite, le regard porté aussi du même côté. Le même exercice à gauche.
- 10^e » mouvement croisé de l'exercice précédent : les n^{os} 1 et 3 commencent à droite et les n^{os} 2 et 4, à gauche.
- 11^e » position oblique de la barre à droite, la jambe et le regard comme pour l'exercice 9. Même exercice à gauche.
- 12^e » mouvement croisé de l'exercice précédent.
- 13^e » position verticale de la barre à droite et en haut. Même exercice à gauche.
- 14^e » passe au-dessus de la tête à droite (puis à gauche), en avant.
- 15^e » passe au-dessus de la tête à droite (puis à gauche), de côté.
- 16^e » mouvement croisé de l'exercice 14.
- 17^e » passe de l'exercice 13 en faisant 1/2 tour à droite, puis à gauche.
- 18^e » répéter les exercices 14, 15, 16 et 17 en faisant les passes sur la poitrine.
- 19^e » mouvement écarté avec position horizontale de la barre au-dessus de la tête.
- 20^e » position verticale de la barre du côté droit.
- 21^e » serrer les rangs : les n^{os} 2, 3 et 4 serrent sur le n^o 1 en faisant des pas de côté, conserver la position 20.
- 22^e » revenir à la ligne de front en faisant 1/4 de tour à gauche ; conserver encore la position 20.
- 23^e » reposer la barre.

Nous le répétons, entre chaque exercice il doit y avoir 4 temps d'intervalle. La combinaison précédente peut aussi se faire avec des garçons.

AUG^{te} JAQUET.

Ecole pratique d'agriculture de l'Aurore à CERNIER, canton de Neuchâtel.

Cette Ecole, créée par les municipalités du Val-de-Ruz, avec subvention et sous le contrôle de l'Etat de Neuchâtel et de la Confédération, sera inaugurée **lundi, 12 octobre 1885.**

Examens d'admission le samedi précédent, à 10 heures du matin, à l'Ecole.

La durée des cours est de deux ans. L'institution, pourvue d'un nombre suffisant de maîtres pour donner un enseignement complet, s'attachera surtout à former, sur le domaine de l'Aurore, des agriculteurs pratiques.

Prix de la pension : 300 fr. par an. Vie de famille.

Pour les inscriptions d'élèves et plus amples renseignements, s'adresser soit au Département cantonal de l'Instruction publique, à Neuchâtel, soit à M. PAUL EVARD, Directeur de l'Ecole, à CERNIER.

Publications scolaires de H. MIGNOT, éditeur Pré-du-Marché, 17, LAUSANNE

Premiers éléments de géométrie et de toisé, par A. Gilliéron. Cinquième édition, **60 c.**

Vocabulaire français orthographique et grammatical, par F.-L. Pasche. Première partie, **70 c.**

Le livre du citoyen. Septième édition, revue avec soin et conforme à la Constitution vaudoise de 1885, **50 c.**

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard. Neuvième édition, **1 fr. 25 c.** (O-6455-L) 1

Département de l'Instruction publique & des Cultes du Canton de Vaud.

Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un instituteur chargé de l'enseignement de l'**histoire** et de la **géographie** dans les **Ecoles normales** du canton de Vaud.

Vu la prochaine révision des lois scolaires, cette nomination sera faite à titre provisoire pour une année, mais le titulaire pourra être confirmé sans nouveau concours s'il y a lieu.

Nombre de leçons : 23 heures en tout.

Traitement : fr. 3400.

La date des examens à subir par les candidats sera fixée après la fermeture du concours.

M. le directeur des Ecoles normales donnera à MM. les candidats tous les renseignements nécessaires.

Les offres de service doivent être adressées au DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE et des CULTES, jusqu'au 9 octobre prochain.

1

Le chef du département,

(H-2295-L)

E. RUFFY.

L'édition révisée en 1885 de la grande
CARTE MURALE D'EUROPE (IV^{me})

Par **KELLER**

édition politique (en 6 grandes feuilles, prix 10 fr.) a éprouvé des améliorations qui ne manqueront pas d'être appréciées par MM. les instituteurs. En voici les principales :

1. Beaucoup de noms dont était chargée surtout la partie centrale de la carte (chose presque inévitable dans une carte destinée à servir à la fois aux écoles de la Suisse romande et à celles de la partie allemande) ont été éliminés ou abrégés, de sorte que la carte a gagné toute la clarté désirable.
2. Tout terrain élevé d'au moins 300^m au-dessus de la mer, a été couvert d'une teinte brunâtre, en sorte qu'on voit au premier coup d'œil et en grands traits le relief du continent, tandis que le dessin orographique n'a rien perdu de sa précision.

L'auteur et éditeur peut donc recommander avec persuasion cette carte déjà approuvée depuis sa première apparition, de même que ses autres *cartes murales*, savoir de la *Suisse*, de la *Terre* et de la *Palestine*, dont les deux premières aussi ont été révisées de nouveau dans le courant de cette année. De plus ses *petites cartes* pour élèves, ses *cartes-squelettes* (pour répétitions).

La plupart de ces cartes, sinon toutes, se trouvent exposées à l'examen dans les différentes expositions scolaires permanentes de la Suisse. Sur demande, l'éditeur en enverra franco la liste contenant des critiques. Il a aussi en dépôt les meilleures cartes scolaires dressées par d'autres auteurs. (6882-X) 1

Henri KELLER, cartographe et éditeur, à Zurich.

Imprimerie commerciale et administrative
Typographie — **V^{OR} MICHEL** — Lithographie
PORRENTRU Y

Exécution à bref délai de tous travaux d'impression

Librairie — Fournitures de bureaux et d'écoles

REGISTRES EN TOUS GENRES

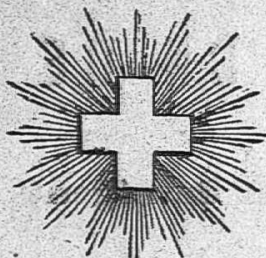
Assortiment complet de papiers blancs et de papiers pour tapisserie

XXI^e ANNÉE

N^o 20.

PORRENTROY

15 Octobre 1885.



PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.

Pour l'Etranger 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne 25 centimes

ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

à M. le D^r **Daguet**, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.

à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'École modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.

à M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central, VAUD : MM. *Colomb, Mutruz, Hermenjat, Roux et Tharin*. — **NEUCHÂTEL** : MM. *Villommet, Miéville et Sauser*. — **GENÈVE** : MM. *Charrey, Dussaud et Thorens*. — **JURA BERNOIS** : MM. *Schaffter et Mercerat*. — **FRIBOURG** : M. *Ducolterd*. — **VALAIS** : M. *Bruttin*. — **SUISSE ALLEMANDE** : M. *Gunzinger*.

Comité directeur : MM. *G. Breuleux*, directeur de l'École normale de Porrentruy, président. — *E. Meyer*, recteur de l'École cantonale de Porrentruy, vice-président. — *G. Schaller*, inspecteur d'écoles, secrétaire. — *A. Jaquet*, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — *C. Colliat*, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. *F. Allemand*, maître à l'École modèle de Porrentruy. — *A. Auberson*, maître à l'École normale de Porrentruy. — *F. Guélat*, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc. ET QUAI DE L'ILE

PORRENTROY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1885

CANTON DE VAUD

Nominations de régents & régentes

RÉGENTS.

- MM. Zwahlen, Louis, à Cottens.
Rey, Paul, au Mont s/Lausanne.
Fardel, Jacques, à Moudon.
Rossier, Rodolphe, à Gossens.
Dupertuis, Alexis, à Rougemont (Flendruz).
Gailloz, Henri, à Prahins.
Michot, Georges, à Chanéaz.
Diserens, Alfred, à Berchier.
Leresche, Gustave, à Chardonnay-Montaubion.
Clerc, Jules, au Pont.

RÉGENTES.

- M^{lles} Meylan, Augusta, à St-Barthélemy.
Chabloz, Rosine, à Chavornay.
Benvegnin, Léonie, à Lonay.
Menétrey, Hélène, au Mont s/Lausanne.
Bardel, Ida, à Rougemont.
Baud, Augustine, à La Russille (Les Clées).

MAITRESSES D'OUVRAGES.

- M^{me} Milloud-Laurent, à Penthaz.
M^{lles} Guillet, Lydie, à Chêne et Pâquier.
Faton, Lucie, à Poliez-le-Grand.

CONCOURS

RÉGENTS.

1. *Yens*. — Avantages fixés par la loi. — S'inscrire jusqu'au 17 octobre. — Entrée en fonctions le 1^{er} novembre.
2. *Etagnières*. — (Ecole réformée mixte). — 1000 fr., logement, un moule de bois. — Se faire inscrire jusqu'au 20 octobre.